

Conseil communal de Rolle

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 2011-2016/n°33
« Demande de crédit d'étude pour la rénovation et la transformation de la Cure de Rolle »

La commission, composée de Mmes

Céline Ehrwein Nihan, présidente

Lucette Schmutz

Pascale Vollenweider

et de MM.

Pierre Beck

Jean-Claude Bédert, rapporteur

Jean-François Buvelot

Philippe Rosset

s'est réunie les 15 et 17 octobre 2012 à la salle Clément en compagnie de Mme Joséphine Byrne-Garelli, Municipale responsable. Le 17 octobre, la commission s'est transportée sur les lieux afin de bien prendre la mesure du bâtiment de la Cure, qui est inhabitée depuis août 2012.

La commission remercie Mme la Municipale pour ses nombreuses explications et éclaircissements, sa disponibilité, ainsi que pour la visite de la Cure, en compagnie de l'architecte de la Commune, M. Yannick Orset.

L'objet du présent préavis a pour but d'évaluer la pertinence d'une étude pour la réhabilitation de la Cure, sous la forme d'une rénovation et d'une transformation, en vue d'une affectation à une Unité d'Accueil de la Petite Enfance (UAPE) pour environ 36 à 40 écoliers de 8 à 12 ans, ainsi qu'à des bureaux pour des associations (APERÉ ; ARAERE ; réseau de mamans de jour). La maison date de 1932 et est en bon état général, bien qu'une rénovation appropriée (chauffage, isolation, électricité, sanitaires, etc.) soit indispensable pour son usage futur.

L'appel d'offres a concerné quatre bureaux d'architectes, et c'est le bureau ATE Architectes qui a été choisi, en raison notamment de son bon rating ; ce bureau collabore également avec le bureau Prenat à Rolle. Le bureau ATE n'est en revanche pas le meilleur marché, mais les offres varient peu entre elles. Le total du mandat lié aux prestations de l'architecte est d'environ Fr. 210'000.—, et la première phase, objet du préavis, concerne un crédit d'étude à montant forfaitaire de Fr. 128'500.—.

Aménagement extérieur :

La commission estime que l'accès par le chemin des Oiseaux, ainsi que la question du futur parcage autour du bâtiment doivent être évalués avec soin par les architectes afin d'éviter les oppositions des voisins. En effet, le chemin des Oiseaux

est un chemin privé assujéti d'une ancienne servitude à pied et à char, toujours en vigueur. Dans la même optique et pour éviter les oppositions en cas de modifications de l'aménagement externe du bâtiment (terrassment, construction d'un éventuel couvert, etc.), la commission a demandé à ce qu'un bilan des servitudes et des alignements des bâtiments dans le périmètre concerné soit établi. Mme Byrne-Garelli nous a fourni les documents demandés.

Aménagement intérieur :

Pour ce qui concerne plus spécifiquement l'agencement intérieur du bâtiment, la commission souhaite que le bureau d'architectes étudie le cahier des charges avec les futurs utilisateurs. Elle estime en outre important de veiller à la question de l'accès pour les handicapés. Mme Byrne-Garelli la rassure sur ce point.

Affectation :

La commission a également discuté de l'affectation future du bâtiment. La Commune a toujours été claire à ce sujet : l'achat de la Cure (PM 2011-2016 n° 7) et sa réhabilitation sont d'abord destinés à l'accueil des enfants en âge de scolarité. Nous pourrions néanmoins faire une autre utilisation du bâtiment, mais la décision doit être prise maintenant. La commission s'est dès lors interrogée sur les besoins d'accueil pour les élèves à Rolle. Elle a demandé à Mme Byrne-Garelli et à M. Jacquet de lui fournir des informations complémentaires à ce sujet. Il ressort de leurs réponses que le choix d'affecter le bâtiment à une UAPE est un choix sensé et pertinent. Non seulement « la Loi sur l'accueil de jour des enfants impose normalement 1 place UAPE pour 15 élèves », mais « la demande potentielle dépasse déjà l'offre ».

La Cure devrait être prête à l'emploi en 2014, et la commission invite la Municipalité à réfléchir à l'éventualité d'une occupation temporaire du bâtiment avant les travaux de rénovation proprement dits.

Au vote, la commission accepte à l'unanimité les conclusions du présent préavis et vous prie de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rolle,

Vu le préavis 2011-2016 / N° 33 de la Municipalité du 24 septembre 2012,

Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Octroie à la Municipalité un crédit de Fr. 128'500.—pour mener l'étude de rénovation et de transformation de la Cure de Rolle.
2. Autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie ordinaire de la Commune, à imputer sur le compte N° 3684.5030.1, intitulé « Etude pour la rénovation et la transformation de la Cure de Rolle ».

3. Autorise la Municipalité à amortir cette dépense sur 1 an.

Au nom de la Commission :

La présidente :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Ehrwein Nihan'.

Céline Ehrwein Nihan

Le rapporteur :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.-C. Bédert'.

Jean-Claude Bédert